

## AGGLOMERATION DE DELEMONT

### Soutien à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens

Le phénomène d'étalement urbain qu'ont connu les communes de l'agglomération et du canton ces dernières décennies s'est accompagné d'une dévitalisation des centres anciens avec l'augmentation du nombre des logements vacants, le manque d'entretien du bâti et la diminution de l'attractivité de ces lieux. L'agglomération de Delémont s'est fixé comme objectif dans son plan directeur régional de favoriser la revitalisation des centres des localités notamment par la définition d'un programme de soutien financier et technique pour les projets de réhabilitation.

Afin de fournir une première expertise aux propriétaires qui souhaitent se lancer dans un projet de réhabilitation de leur bâtiment, le Syndicat d'agglomération propose un :

#### **BON pour une première analyse**

Ce bon d'une valeur de **1'000 frs** est offert par l'agglomération de Delémont à l'intention des propriétaires fonciers qui projettent de rénover/réhabiliter leur bâtiment en centre ancien dans les communes de l'agglomération de Delémont. Le bon est concrètement un mandat d'une valeur de 1'500 frs donné à un architecte par le propriétaire, financé partiellement par l'agglomération à hauteur de 1'000 frs et le solde de 500 frs est à charge du propriétaire. Un préavis communal est indispensable pour délivrer le bon (*voir la procédure à suivre pour bénéficier du bon*).

Cette offre pour des prestations de conseil et d'informations personnalisées comprend les prestations suivantes :

- Deux visites du bâtiment comme suit :
  - Une première visite du bâtiment pour réaliser un état des lieux, identifier les problèmes à résoudre et évaluer les opportunités et affectations possibles ;
  - Une deuxième visite du bâtiment pour présenter une démarche de réhabilitation au propriétaire.
- Une synthèse écrite (max. 1 page A4) qui contient :
  - Une brève description de l'immeuble : par exemple l'historique, les chiffres clefs, l'état actuel (vétusté, entretien, etc.) ;
  - Une réflexion sur les possibilités de transformation des locaux/appartements existants, indiquant au moins quels travaux d'entretien sont indispensables ;
  - Les possibilités de réhabilitation des locaux/appartements, y compris les potentiels liés à un changement d'affectation et de transformations en découlant (confort et structure) en adéquation avec le règlement communal.

#### **Prestations complémentaires, non comprises dans le bon (à charge des propriétaires) :**

- Analyse des volumes disponibles pour une réhabilitation complémentaire ;
- Estimation des coûts ;
- Esquisse, schémas de principe de ce qui pourrait se réaliser.

Le propriétaire est libre de poursuivre la réflexion et la réhabilitation, à ses frais.

La réglementation communale peut prévoir d'éventuelles autres moyens de subventions pour les projets de réhabilitation en centre anciens (contacter directement votre commune pour plus d'informations).

**Cette offre de bon est limitée ! L'agglomération de Delémont a un budget de 20'000 frs en 2022 pour financer 1 à 2 projets par commune.**

## Procédure à suivre pour bénéficier du bon

- **Demande de bénéficiaire du bon de l'agglo par le propriétaire auprès de la commune.**
- Préavis de la commune sur le projet à l'agglo.
- Décision de l'agglo, communiquée au propriétaire et à la commune.
- Choix de l'architecte par le propriétaire (selon la liste ci-dessous fournie par l'agglo).
- Réalisation du mandat par l'architecte.
- Envoi de la synthèse de l'architecte au propriétaire, à l'agglo et à la commune.
- Validation de la synthèse, paiement du bon au propriétaire et paiement de l'architecte par le propriétaire (1'500 frs), avec le bon fourni par l'agglo.

## Liste des bureaux d'architectes à disposition

Plusieurs bureaux d'architectes sont à disposition pour effectuer le travail. Ils se situent tous dans le périmètre de l'agglomération et sont pour la plupart soit membres de l'AIIA et/ou sont inscrits au REG A ou B.

Nom	Contact
<b>Arches 2000</b>	Route de la Mandchourie 2800 Delémont 032 422 63 13 contact@arches2000.ch
<b>Stahelinpartner Architectes SA</b>	Rue de la jeunesse 2 2800 Delémont 032 421 96 60 jps@stahelinpartner.com
<b>Comamala Ismail Architectes</b>	Place de la Gare 20 2800 Delémont 032 422 8381 info@cois.ch
<b>Jean Châtelain</b>	Saint-Randoald 8 2852 Courtételle 032 423 30 10 info@jean-chatelain.ch
<b>Burri et Partenaires Sàrl Bureau d'architecture sia</b>	Route de Bâle 10 2805 Soyhières 032 423 29 30 pascal.burri@burri-p.ch
<b>Etienne Chavanne SA</b>	Rue Bellevue 2a 2832 Rebeuvelier 032 422 84 22 r.haldemann@echavanne.ch
<b>Nathalie Kury</b>	Chemin des Places 29 2800 Delémont 079 855 19 61 nk@nathaliekury.ch

### Pour plus d'informations :

Agglomération de Delémont  
Bureau technique  
Route de Bâle 1  
2800 Delémont  
032 491 92 92  
[info@agglod.ch](mailto:info@agglod.ch)